

Absentéisme enseignant, quelle réalité ?

L'actualité récente fait état de ce qu'il convient d'appeler un « marronnier ». Non que le phénomène soit **inexistant** mais l'ampleur qui lui est donné par les médias est très largement **exagérée** en ce qui concerne les enseignants.

Il est vrai qu'un professeur absent dans un établissement concerne **en moyenne 150 élèves** et que cela se voit.

Pourtant, le **ministère** lui-même confirme dans ses propres statistiques que la durée des congés maladie des enseignants (**6,4 jours par an**) est dans la moyenne de celle des agents de la fonction publique, bien **en deçà** de ce qui se pratique dans d'autres ministères. De nombreux congés (de maternité notamment) sont **largement anticipés** et ne posent **aucun problème**.

La difficulté réside plutôt sur **les remplacements de courte durée**. D'après les chiffres ministériels, seulement **37%** des absences d'une durée **entre 1 et 15 jours** ont (en 2012, derniers chiffres consultables), pu être remplacées.

Plusieurs tentatives ont été faites pour améliorer la situation allant du **recours aux retraités** ou **aux jeunes diplômés**. Aucune de ces initiatives n'a amélioré la situation parce qu'elles n'étaient **pas appropriées**.

La faute principale en revient à **l'indigence du volant de remplaçants** : leur nombre a **diminué de 5 000**

entre 2009 et 2012.

Dans le premier degré, le vivier de remplaçants (**Zil**) est utilisé pour le remplacement des **congés de longue durée**. A la Toussaint, il n'y a **plus aucune possibilité** de pallier les absences inopinées.

Dans le second degré, les personnels remplaçants sur zone (**TZR**) dont la vocation était d'effectuer ces remplacements, ont été progressivement **affectés sur des postes à l'année**.

Il faut aussi dénoncer une autre source d'absences courtes : la prolifération de **tâches imposées** aux enseignants à l'initiative de l'institution elle-même: préparation de sujets d'examens, formations, stages...

L'absentéisme est encore aggravé par la **pénibilité** du métier, la dégradation de nos conditions de travail, la faible **reconnaissance salariale**, les infimes possibilités de **mobilité** qui parfois contraignent des enseignants à s'arrêter **pour ne pas craquer**.

Le **SNCL-FAEN** dénonce tout particulièrement l'indigence de la **médecine de prévention** dans l'Education nationale et demande **un suivi médical annuel des personnels** comme la loi française l'oblige. La **carence** alarmante constatée dans ce domaine aboutit à mettre effectivement **les élèves et les personnels en danger**.

Professionnel : formation

Dans un contexte de fort **décrochage scolaire** ainsi que de **chômage des jeunes** persistant et d'immense attente de la société vis-à-vis du système de **formation**, le ministère de l'Education nationale a introduit en 2014 dans la loi relative à la formation professionnelle des « **blocs de compétences** » dans les diplômes.

Un rapport récent de l'Inspection générale définit ces blocs de compétences comme des « *éléments identifiés d'une certification professionnelle sous la forme d'un ensemble cohérent et homogène de compétences* », pointant ainsi l'émergence de **deux logiques divergentes**, l'une de professionnalisation et l'autre de formation.

Il existe cependant un risque pointé par le rapport que dans **la formation initiale** le bloc soit perçu comme **prioritaire** par rapport au diplôme, aux yeux des élèves ou des étudiants tout au moins.

La lutte contre le décrochage scolaire étant **l'un des enjeux** de la formation, comment la validation de blocs de compétence ne détournerait-elle pas les jeunes de **l'objectif prioritaire** d'obtention du diplôme **dans son entier** ?

C'est pourquoi, soulignant que **les enseignements généraux** sont aussi **porteurs de valeurs**, le **SNCL-FAEN** rappelle que ceux-ci ne doivent pas être écartés au motif qu'ils contribuent à la **professionnalisation et au développement des compétences techniques** (lecture d'une notice en anglais, communication écrite et orale, calcul d'une surface...).

Selon nous, il faut **réaffirmer le rôle protecteur du diplôme** comme facteur d'insertion sociale et professionnelle et parce qu'il permet de **limiter les sorties sans qualification**.



Numérique : le nouveau livret scolaire

Préésenté comme un outil de **simplification**, le nouveau livret scolaire sera **dématérialisé** et consultable sur internet.

Après une phase d'**expérimentation** menée dans quelques académies, un arrêté publié le 23 février le **généralise au lycée** à partir de la prochaine rentrée.

Annoncé comme devant **réduire** considérablement **les coûts** d'impression du livret papier (**près de 1.4 m** d'après le ministère), il restera à voir **quelles économies réelles** seront engendrées par **la maintenance** d'un fichier considérable, capable de garder en mémoire les informations scolaires de **près de 2 millions d'élèves**.

Le nouveau **Livret Scolaire Lycée (LSL)** est calqué sur le livret traditionnel et reprend une **évaluation chiffrée** des moyennes trimestrielles et annuelles pour **chaque enseignement** suivi en classe de première et terminale ; y est ajoutée **une évaluation des compétences** attendues en classe de première et terminale en référence aux programmes d'enseignement.

Le livret prend aussi en compte **l'engagement et les responsabilités de l'élève** au sein de l'établissement en première et terminale (participation au conseil d'administration, délégué de classe...).

Outre **un accroissement de la charge de travail** pour les enseignants, le **SNCL-FAEN** pointe des dérives possibles et demande que l'utilisation de cet outil soit **strictement encadrée par la CNIL**.

Pour nous, il est indispensable que **les problèmes de sécurité** soient garantis et que les informations recueillies ne se retrouvent pas, un jour, **sur les réseaux sociaux**.

Des dangers extrêmement réels lorsqu'on se souvient des dérives dénoncées, voilà quelques années, avec **le logiciel « Bases élèves »** du nom d'un fichier de renseignements utilisé **dans le premier degré** et qui sollicitait des **informations confidentielles** sur les élèves et leurs parents.

En conférant à ce nouveau livret **une finalité statistique** accessible à des fins de recherche et d'études, le ministère masque l'une des utilisations possibles de cet outil : **le contrôle supplémentaire des activités des professeurs** et de leurs façons d'enseigner et d'évaluer, **le formatage et l'uniformisation** des pratiques pédagogiques.

Le **SNCL-FAEN** reste vigilant et considère, plus généralement, que les nouveaux outils informatiques, lorsqu'ils apportent **facilitation** du travail et **souplesse** d'utilisation représentent un progrès mais qu'ils ne doivent pas être utilisés comme **un outil de fichage** et de contrôle de leurs utilisateurs.

Collège : la mobilisation se poursuit

L'intersyndicale réunie le 2 mars réaffirme **sa détermination à obtenir l'abrogation** de la réforme du collège et l'ouverture rapide de **discussions sur d'autres bases**.

Elle appelle les collègues à **poursuivre la lutte** pour que cette réforme **ne voit pas le jour** à la rentrée de septembre 2016 et soutient **toutes les initiatives** prises collectivement et localement (refus collectif des formations, refus des DHG qui

entérineraient les dispositifs de collège 2016, initiatives communes avec les parents d'élèves...).

Dans un esprit de **convergence** des différentes luttes en lien avec l'actualité, elle appelle les personnels à **rejoindre les manifestations** et initiatives prises en particulier **par les organisations de la jeunesse le 9 mars** prochain pour le retrait de la loi Travail.